(Suit l'énumération de 468 chefs d'accusation).

Le jury aura à statuer sur plus de mille questions.

AUDITION DES TÉMOINS

M. le président ordonne que les témoins soient immédiatement entendus.

M. PÉROT rappelle qu'en 1870 il a appelé à la direction de la succursale d'Armentières, M. Martial Delattre sur lequel il avait les meilleurs renseignements. Il n'a eu pendant huit ans qu'à lui reprocher sa trop grande facilité à consentir des découverts très-élevés.

Son étonnement fut grand lorsque, dans le courant de mai 1878, il avoua à M. Deherripon, qui était allé vérifier les livres de la succursale d'Armentières, qu'il tenait une double comptabilité, l'une véritable et l'autre fausse. Aussitôt, M. Deherripon fit son rapport au conseil d'administration et Martial Delattre fut mis en état d'arrestation.

Vérification faite des livres de l'accusé, il fut reconnu que la Société perdait de ce chef une somme de 4,000,000 environ, soit la moitié du capital social. Cette perte provient de ce que des sommes considérables étaient avancées à des personnes insolvables et inscrites au nom de personnes solvables.

D. M. le président à Martial Delattre. — Reconnaissez-vous cette perte de 4,000,000 causée à la banque Pérot par vos agissements ?

R. Je reconnais la matérialité des faits, il y a bien eu, d'après le rapport des experts, une perte de 4,000,000, mais je ne puis en assumer la responsabilité. Si l'on m'avait laissé continuer ma gestion, la banque Pérot serait rentrée dans tous ses découverts, si l'on n'avait pas arrêté M. Delattre Camblain, les actionnaires n'auraient pas perdu de ce chef une somme de 2,600,000 francs.

M. DEHERRIPON, banquier à Tourcoing. — Vers la fin du mois de mai dernier, devant remplacer M. Pérot à la direction générale, je voulus, avant de prendre possession de mes nouvelles fonctions, procéder à la vérification générale de la comptabilité. Je commençai par la succursale d'Armentières.

Lorsque J'arrivai à cette banque, M. Martial Delattre me fit entrer dans son bureau particulier et là il me fit de graves révélations. Il me dit qu'il avait agi avec faiblesse, qu'il avait fait des découverts considérables cachés à la maison mère, mais qu'à l'avenir il mettrait tous ses soins à réparer ses errements passés.

Je procédai immédiatement à l'examen des livres et je reconnus de suite le bien fondé des aveux de M. Martial Delattre. — Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, le découvert de M. Delattre Camblain s'élevait à 3,400,000 francs.

Le lendemain j'en informai le conseil d'administration qui prit les mesures qu'il jugea convenable.

M. LÉON DENAIN, comptable à Lille. — J'ai été chargé depuis 1873 par M. Pérot d'aller, chaque fois que j'en aurais le temps, inspecter la comptabilité d'Armentières.

J'ai trouvé une seule fois une erreur de 200,000 francs que j'ai signalée à M. Pérot. Cette erreur, je le crois, a été régularisée. Je ne pouvais m'apercevoir de l'irrégularité de la comptabilité, car les livres qu'on présentait à mon inspection étaient faux.

Sur interpellation de Me Legrand, le témoin déclare qu'il n'a pas vérifié la caisse d'Armentières en 1878.

Plusieurs témoins, MM. THOMASSIN, l'un des directeurs actuels de la Caisse d'Escompte, SÉLÉNAR, vérificateur secrétaire du Conseil de surveillance, et REUFLET, expert comptable, font des dépositions confirmant les précédentes.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS.

M. le président procède à l'interrogatoire des accusés qui se défendent avec énergie. M. Delattre Camblain entre dans de longs détails sur les opérations malheureuses qu'il a faites avec les fournitures de la guerre de 1870-1871 et prétend qu'elles sont la cause première de ses pertes. Il affirme que si on n'avait pas procédé à son arrestation, ses créanciers auraient été désintéressés.

RÉQUISITOIRE.

A quatre heures, M. l'avocat général commence son réquisitoire. Il reprend, un à un, les faits mentionnés dans l'acte d'accusation et termine en réclamant du jury un verdict de culpabilé et l'application énergique de la loi.

Ce réquisitoire est terminé à 6 heures. — L'audience est suspendue jusqu'à huit heures.

Avant la levée de l'audience, Me Hattu supplie le jury de ne pas rester sous l'impression de ce réquisitoire et ajoute qu'il se fait fort de détruire toutes les charges amoncelées par le ministère public.

PLAIDOIRIES.

A la reprise de l'audience, Me Hattu, défenseur de M. Marcel Delattre, dans une habile et brillante plaidoirie, qui dure près de deux heures, attaque une à une toutes les charges de l'accusation, cherche à démontrer l'innocence de son client et conclut à son acquittement.

Des applaudissements, sitôt réprimés par le président, se font entendre dans l'auditoire.

Me Legrand, pour M. Delattre-Camblain, plaide également la non-culpabilité et réclame un acquittement.

A minuit un quart, après un résumé impartial des débats, fait par M. le président, le jury rentre dans la salle de délibérations ; plus de 800 questions lui sont soumises.

Le jury ne rapporte son verdict qu'à deux heures et demie. Il acquitte Delattre-Camblain, mais il est affirmatif pour Martial Delattre, tout en lui accordant le bénefice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Delattre, Martial, à trois ans de prison et à 100 francs d'amende.

P.-S. — M. Delatte-Camblain est acquitté sur le fait de complicité avec son frère Martial dans les affaires de faux ; il comparaîtra de nouveau demain jeudi devant la cour d'assisses sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

—

Présidence de M. HONORÉ.
Ministère public: M. MORILLOT, substitut

Audience du 2 décembre 1878

1re affaire. — *Vols qualifiés.*

Victor Cathur, accusé de vols qualifiés, s'entend condamner à cinq ans de prison.

Défenseur : Me Honoré.

2e affaire. — *Détournement et faux.*

Benoit Lebleu, percepteur des contributions indirectes à La Longueville, est accusé d'avoir, depuis le mois d'octobre 1874 :

1° Soustrait frauduleusement pour plus de trois mille francs de deniers publics; 2° inscrit sur les talons du journal à souche des sommes inférieures à celles qu'il avait réellement reçues. Le montant s'élève à 36,000 fr.

Reconnu coupable, il s'entend condamner à cinq ans de prison, grâce à l'admission des circonstances atténuantes.

Défenseur : Me Hattu.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laquecristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Spécialité de fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

Belgique

On écrit de Berchem qu'un père dénaturé a assassiné sa petite fille, âgée de cinq ans et demie, en lui tranchant la tête avec un couteau de cuisine.

Le criminel s'appelle Van Dyck et est ouvrier au chemin de fer. Il était resté veuf avec trois enfants. L'assassin a été arrêté et a fait des aveux.

Cour d'assises du Brabant

—

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

—

Audience des 2 et 3 décembre

—

Me GUILLERY, présente la défense du prévenu Fortamps; il s'attache à démontrer que son client, ne s'est pas rendu coupable de contravention à l'art. 124 de la loi sur les sociétés anonymes, et termine par cette péroraison émue :

Je ne connais rien de plus grand dans la vie de l'homme que d'être chargé de rendre la justice. La justice vous élève au-dessus des hommes. C'est un rayon divin qui brûle dans vos consciences.

Je vous abandonne, Messieurs les jurés, le sort d'un homme humilié et tombé pour toujours, mais qui est toujours resté honnête et n'a jamais fait de mal à personne.

Je n'ai pas cru pouvoir refuser sa défense, malgré l'impopularité qui s'attache à cette tâche; dans mon âme et conscience, cet homme n'étant pas coupable, j'ose vous demander son acquittement parce qu'il n'a jamais failli à l'honneur.

Vous ne pouvez, messieurs, descendre des hauteurs de la justice jusqu'à terre ; mais vous avez tous dans vos affections une femme vénérée, une femme que vous adorez.

Je vous parle ici d'une femme qui est la plus dévouée des épouses et la plus sainte des mères; après trois ans de torture, elle est assise anxieuse, tremblante au chevet de sa fille atteinte d'un mal terrible et attend de votre verdict le droit de vivre. (Fortamps, en proie à une émotion qu'il ne cherche pas à dissimuler, serre avec effusion la main de son défenseur.)

***

S'adressant aux accusé et prévenu T'Kint et Fortamps, M. le Président leur demande s'ils ont quelque chose à ajouter pour leur défense. Sur leur réponse négative les debats sont déclarés terminés et la foule quitte la salle.

***

La lecture des questions posées au jury commence aussitôt; nous avons déjà dit qu'elles sont au nombre de 595. A la centième question, l'un des juges succède au président dans cette tâche monotone et fatigante, Mes de Becker et Guillery quittent le prétoire. A quatre heures et demie il reste encore une vingtaine de questions, M. le Président remet la suite au lendemain.

***

A l'ouverture de cette audience M. le Président reprend la lecture des questions auxquelles le jury sera appelé à répondre. Cette lecture est terminée à 11 heures moins dix et M. le Président donne au commandant de la gendarmerie l'ordre écrit de veiller à la porte de la salle des délibérations du jury, puis il invite, MM. les jurés à se réunir dans leur salle. L'audience est suspendue à 11 heures.

***

A trois heures, un détachement de trente-six gendarmes à cheval faisait son entrée et prenait position dans la cour du palais de justice. L'ordre était donné par la police de faire évacuer le palais, et, en un instant, cet ordre était exécuté, et l'on ne permettait de rester qu'à ceux qui se trouvaient munis de cartes spéciales.

De plus, on donnait l'ordre aux employés du bureau télégraphique installé au palais de rester à leur poste en permanence, leur office pouvant être nécessaire.

***

A dater de ce moment, et la curiosité grandissant en proportion même des mesures prises pour la contenir, la foule n'a fait que se masser de plus en plus sur la place du Palais de Justice. Dans la rue de Ruysbroeck, foule également animée et impatiente de connaître l'issue du procès de la Banque de Belgique, mais calme, cependant.

A quatre heures moins un quart est arrivé un nouveau détachement de gendarmes à pied, cette fois, au nombre de vingt. Comme le premier, il a pris position dans la cour du palais, et un certain nombre des hommes qui le composaient ont été placés sur les marches de la façade de l'édifice. L'autorité dans la crainte des désordres a pris toutes les précautions nécessaires pour le cas où ils se produiraient.

***

Le jury a terminé sa délibération à 9 heures. Par 7 voix contre 5 il a reconnu T'Kint coupable de 149 vols domestiques. Le jury s'est en outre prononcé pour l'affirmative sur les questions relatives aux faux bordereaux, aux vols de pièces de comptabilité et aux détournements par comptes courants.

Il a répondu négativement sur les questions de détournements de coupons, de vols de lettres et de faux dans les comptes courants.

Fortamps, a été reconnu coupable sur la question du rachat des actions de la banque de Belgique.

Le verdict a été prononcé à 11 heures 1/4.

Aucun incident ne s'est produit après le verdict, la foule s'est dispersée sans tumulte.

—

VERDICT.

Bruxelles, 3 décembre, soir.

T'Kint a été condamné à 15 ans de réclusion.

Fortamps a été condamné à un an de prison et 10,000 fr. d'amende.

Faits Divers

—Le bruit a couru, hier, à la Bourse, qu'un vol d'une importance exceptionnelle (750,000 francs) venait d'être commis au détriment de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Informations prises, ce bruit se réduit à un détournement de 20,500 francs, au préjudice de la Compagnie des Messageries nationales et non à celui de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Cette somme, à destination de la Belgique, était transportée à la gare du Nord dans un fourgon sur lequel étaient montés, avec le conducteur, deux autres employés des Messageries. Chemin faisant, on s'arrêta un instant chez un marchand de vin, et c'est pendant ce court arrêt que les 20,500 francs furent enlevés.

— Trois marins italiens se sont rendus coupables, à Marseille, d'une tentative d'assassinat, dans des circonstances assez singulières.

Ces trois marins avaient un compatriote nommé *Passavanti*, comme l'assassin du roi d'Italie, et avaient résolu pour ce motif de se défaire de lui. Ils s'étaient, dans cette intention, postés devant une maison d'où ils pensaient qu'il devait sortir. Au bout d'une heure d'attente, la porte s'ouvrit et un homme fit quelques pas dans l'obscurité. Les guetteurs mirent le couteau à la main et s'élancèrent. Mais le premier qui aborda l'individu reconnut que ce n'était point Passavanti et voulut arrêter ses compagnons ; il était trop tard, le malheureux avait déjà reçu un coup de couteau à l'épaule.

Le meurtrier a été immédiatement arrêté et conduit à la permanence.

La victime de cette agression est un matelot grec appartenant à l'équipage du navire le *Giorgion*. Sa blessure ne présente point de gravité.

— Samedi dernier est arrivé, sur le South-Eastern railway, dans la station de Penzance, un accident heureusement très-rare.

La chaudière d'une locomotive a fait explosion, et le dôme a été lancé en l'air ; il a perforé le toit de la station et est retombé en écrasant une voiture de première classe dans laquelle heureusement personne n'était encore entré.

Il paraît que, par miracle, personne n'a été blessé. Mais la panique qui a saisi les voyageurs et le public réuni dans la gare se conçoit aisément.

— On télégraphie de Berlin, 5 décembre, à la *Patrie* :

De Hambourg on annonce la découverte de deux caisses de dynamite auxquelles un socialiste expulsé, nommé Thierstein, aurait adopté un système d'horlogerie, bien supérieur aux mécanismes antérieurement connus.

UN CONSEIL A SUIVRE

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmiciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de Goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hopitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules-rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwége pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. 1704—17228

Logogriphe

De tous les maux sortis de la boîte où Pandore
Trouva le châtiment de sa témérité,
Je ne suis pas le pire encore,
Mais le suis le plus redouté.
Aux bons je dois ce juste hommage.
J'excite la pitié dans leurs cœurs généreux;
En me plaignant, leur bonté me soulage.
Mais des méchants, qui sont bien plus nombreux,
J'ai le mépris et la haine en partage.
Vous savez tous, lecteurs, combien chez les Hébreux
La lèpre était jadis affreuse, abominable:
Je ne ressemble en rien à ce fleau honteux,
Et l'on me fait subir un destin tout semblable;
On évite en tous lieux mon aspect importun.
Vous conviendrez pourtant que je ne suis pas vice.
Las! on me traiterait avec moins d'injustice
Si j'avais l'honneur d'en être un.
Dans mes huits pieds on rencontre une pierre;
L'ouvrier dont souvent elle lasse les bras;
Un animal qui vit au centre de la terre;
Une autre espèce à qui les chats
Ont toujours fait une cruelle guerre;
Un fort bon mets, surtout s'il est natif d'Amiens;
Un être précieux qui nous donne la soie;
Dans ma tête seule je liens
Une ville de France où l'on frappe monnaie.
Voilà bientôt, lecteur, mon portrait achevé;
Dès qu'à mes yeux quelqu'un de vous se montre,
Les mains jointes, soudain l'œil au ciel élevé,
J'affecte d'un dévot le maintien réservé;
Et par une heureuse rencontre,
Je porte dans mon sein le *Pater* et l'*Ave*.

Le mot de l'énigme d'hier, est: *Persévérance.*

NOUVELLES DU MATIN

Lahore, 3 décembre.

(Officiel). — Aucun incident n'est survenu aujourd'hui dans le défilé de Khyber.

Des avis authentiques disent que Jellahabad a été évacué.

Le temps est beau, mais froid.

Rome, 3 décembre.

La Chambre des députés a commencé la discussion sur les interpellations.

Elle continuera demain.

Rome, 3 décembre..

Chambre des députés. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Cairoli disant que par ordre des médecins, il n'assistera pas à la séance d'aujourd'hui.

La Chambre commence la discussion de ces interpellations qui portent sur la politique intérieure et sur la sûreté publique.

M. Sorrenimo croit que les conditions économiques du pays sont la cause spéciale des associations anarchiques et des délits qui en résultent, il invite donc le ministère à prendre des mesures promptes et efficaces.

M. Bonglie demande les motifs de la modification ministérielle pendant les vacances parlementaires, après le discours de Pavie.

M. Iseo rappelle quelques faits qui, selon lui, auraient donné une origine aux associations anarchiques.

La discussion continue.

Nouvelles du soir

—

La commission des finances du Sénat s'est réunie hier à Paris et tiendra de de nouveau séance demain pour entendre les rapports sommaires sur les diverses parties du budget. Il est probable que ce travail sera terminé aujourd'hui et que M. Varroy pourra déposer son rapport général jeudi au Sénat. En ce cas il est probable encore qu'on fixera à lundi la discussion du budget à la Chambre haute.

—

La commission d'enquête a abordé hier la discussion de l'élection du baron Reille.

—

La Chambre des députés vient d'être saisie, par M. Marcel Barthe, d'une proposition de loi ayant pour objet la réunion des services de l'assiette et du recouvrement des contributions directes. Cette grave question a été plus d'une fois discutée dans la presse et dans le Parlement.

Déjà en 1871 M. Marcel Barthe avait formulé son idée en un projet de loi. Il la renouvela en 1874; mais ce ne fut qu'en 1876 qu'une commission spéciale fut appelée à l'examiner, cette commission adopta un rapport qui fut déposé sur le bureau de la Chambre. La dissolution du Parlement en 1877 en empêcha la discussion en séance publique.

C'est le rapport émanant de la commission spéciale nommée en 1876 que M. Marcel Barthe reproduit aujourd'hui sous la forme d'une proposition de loi.

—

La *République française* annonce que M. le docteur Lannelongue vient d'accepter la candidature républicaine aux prochaines élections qui vont avoir lieu dans l'arrondissement de Condom.

—

Petite bourse du 3 décembre.

5 0/0 112 55, 53 3/4 56 1/4. — Italien 75.40 — Turc 11.95, 90 — Banque Ottomane 482.50, 483 12, 481,87. — Chemins ottomans 46 75. — Egypte 6 0/0 263,75, 262. — Domaniale 370. Intérieure 13 3/4,

Sans affaires.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Lahore, 3 décembre.

Les troupes afghanes les plus proches sont à Caboul.

Le général Stewart est à Kirla.

Le général Roberts a campé, dans la nuit du 1er au 2 décembre, à Pélwar-Kotal pour faire reposer ses troupes et donner aux convois de vivres le temps d'arriver.

Les convois avaient été laissés en arrière par suite de la tentative faite pour atteindre l'ennemi avant son arrivée au défilé.

L'ennemi occupe une forte position sur la hauteur du défilé. Il a une batterie à cheval et une batterie à mulet.

La santé et l'esprit des troupes sont excellents.

Le bruit court que les renforts de Kushi ont reçu ordre de retourner à Caboul.

Saint-Pétersbourg, 3 décembre.

Le *Messager du Gouvernement* publie l'allocution prononcée, hier, au Kremlin par l'Empereur Alexandre.

Cette allocution est ainsi conçue :

« Je suis très-heureux d'adresser, de nouveau, de vive voix, mes sincères remerciements à toutes les classes de la population de Moscou, pour la bienfaisance qu'elles ont montrée pendant la dernière guerre.

» Toute la Russie à suivi votre noble exemple.

» J'espère qu'une paix définitive sera bientôt conclue avec la Turquie.

» Je vous remercie aussi des témoignages de dévouement que vous m'avez donnés à l'occasion des tristes évènements qui se sont produits à Saint-Pétersbourg et dans d'autres parties de la Russie.

» J'espère, que lorsque je ne serai plus là, vous nourrirez les mêmes sentiments pour mon fils et pour ses successeurs.

» J'espère aussi que vous m'aiderez à faire sortir la jeunesse de le voie dangereuse où l'entraînent des hommes auxquels on ne peut accorder aucune confiance.

» Que Dieu daigne nous donner la consolation en nous permettant de voir les institutions de notre chère patrie se développer d'une manière pacifique et légale. Ce n'est que de cette façon que peut être garantie, dans l'avenir, la puissance de la Russie, qui vous est chère comme à moi. »

Londres, 3 décembre.

Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui à midi. Tous les membres du cabinet assistaient à cette réunion.

Hier, les chefs du parti libéral se sont réunis pour discuter la ligne politique que le parti suivrait dans la prochaine session du Parlement. Aucune décision n'a été prise.

La reine Victoria et la princesse Béatrice ont fait aujourd'uni une visite à l'impératrice Eugénie, à Chislehurst.

Vienne, 3 décembre.

La *Gazette de Vienne* (*Officielle*) publie une lettre autographe de l'empereur au prince Auersberg, président du Conseil ; cette lettre convoque le Reichsrath pour le 10 décembre, pour la reprise de ses travaux législatifs.

DERNIERE HEURE

—

Perpignan, 4 décembre s.

Plusieurs coups de feu ont été tirés, dimanche soir, sur le train du chemin de fer de Saragosse.

—

Paris, 4 décembre, s.

L'épidémie qui vient de sévir sur le Sénégal a complètement disparu.

Des avis lancés de Rome font prévoir que le vote de la Chambre sera hostile au ministère.

—

Constantinople, 4 décembre.

Le nom du successeur du grand-vizir Savfet-pacha n'est pas encore connu.

—

Constantinople, 4 décembre.

Keneddine a été nommé grand-vizir en remplacement de Savfet-pacha.

Le ministre de la guerre est remplacé.

Savfet-pacha serait nommé ministre des affaires étrangères.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires continuent d'être très-restreintes; on n'opère qu'avec prudence, et pour les lins du pays, les lins de Russie et les fils, les achats sont limités aux besoins du jours. La vente de la toile est toujours peu active à cette époque de l'année.

MARCHÉ AUX BLÉS du 4 décembre 1878. (*Bulletin commercial.*) — Marché faiblement approvisionné: 850 hectolitres. Vente sans activité, en légère hausse cependant sur les prix de la semaine dernière.

Farines tenues en boulangerie de 37 fr. à 37 fr. 50.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 4 déc 1878 (*communiqué par l'Hôtel-de-Ville*). hausse moyenne : 0 fr. 33 centimes.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Situation à Lille, le 4 décembre. — Baromètre, vers *beau temps*. Temps humide froid. Vent N.-N.-O. Thermomètre, 8 matin, plus 2 1/10 ; 10 h., 1 0/10 ; midi, p. 2 2/10 ; 2 h., plus 2 5/10. P. Q. le 1.

COMMERCE

Marché de Courtrai du 2 déc

Prix par hectolitre : Froment blanc 21 75 »» »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, «» »» »» »»; Avoine, »» »» »» »». Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, » 9 »» » 11 50 Pommes de terre rouges 10 »» » 12 50; Beurre par 1/2 kil. 1 32 1 [illegible] Œufs, par 25, 3 [illegible]8, 4 18.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza les 100 kil. 72 75 »» ; Huile de lin, les 100 kilos, 59 75, »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, les 1 kilos, »» »» »» »»; Graine de lin indigène les 100 kil. »» »» »» »»; Tourteaux de colza les 100 kil. 19 00 00 00; Tourteaux de lin les 100 kil. 23 00 26 »» ; Tourteaux de chanvre, »» »» »» »».

Observations. — Huile de colza : sur les quatre premiers mois, demandée, 74 fr. — Huile de lin : Demandée. — Graine de colza Calme. — Graine de lin : Calme. — Tourteaux Calmes.

BOURSE DE LILLE

Valeurs.	Cts pr.	Cts du 4 dé
Courcelles-Ls	825 »»	»»» »» »»»
Crespin-lez A	90 »»	»»» »» »»»
Marly	298 75	»»» »» »»»
Anneulin-D.	20 »»	»»» »» »»»
St-Aldegonde	»»» »»	»»» »» »»»

PARIS, 4 décemb. — Dépêche de 2 heures

Colza courant	85 »»	4 premiers	60 7
Janvier	85 25	Suc. 88° d.	10/13 51 »
4 premiers	85 25	» 7/9 disp.	57 »
4 de mai	85 25	» bl. n°3 cour.	59 6
Lin courant	69 25	4 premiers	60 6
Janvier	69 75	Farines 8 m. c.	60 50
4 de mai	71 »»	Janvier-février	60 75
Spiritueux cour.	62 50	4 de mars	61 75
Janvier	61 »»	Marque Darblay	64 »«

Comptoir des Fonds Publics

A. MAIRE et H. BLUM

176, Rue du Collége, à Roubaix

ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant *et à* Terme; *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*

Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, **sans Commission.**

Afin d'offrir toutes facilités de garanties, les Achats et Ventes se feront de la main à la main. *Espèces contre Titres.*

Arbitrages. Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages. Souscriptions sans frais *à tous les emprunts*, **encaissement gratuit de tous les Coupons.** 1557

Santé et énergie à tous malades sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

32 ANS DE SUCCÈS.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestion (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités, pituite, [illegible], migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine chaud et froid toux, oppression, asthme brochite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exiger la marque de fabrique «Revalescière Du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart, de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeurs Wurzer, etc., etc. Voici quelques-uns des cures.

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur — Par suite d'une hépatite, j'était tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal: j'était d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bonDieu! elle m'a fait revivre et puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale — Marquise DE BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore [illegible] en médecines. En boîte [illegible] 2 fr. 25, de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil. [illegible] 6 fr., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les tablettes de *Revalescière*, en boites de 4, 7 et 20 francs. — La *Revalescière chocolatée* [illegible] l'appétit, bonne digestion et sommeil [illegible] réjouissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses [illegible] environ 12 c. la tasse. — Envoi [illegible] bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie-centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing chez MM. BRUNEAU, pharmacien, rue de Lille ; DESPINOY, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie, LIMITED, 26, Place Vendôme, et 8, rue Casseglione, Paris.

LOTERIE NATIONALE

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'*Eclaireur Financier* recevra gratuitement **un billet de la Loterie Nationale.**

L'*Eclaireur Financier* paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 3 francs par an, en mandat-poste, 45, rue Vivienne, Paris. 1704—17172